

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de dix-neuf sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2018

Conseillers en exercice : 29 – présents : 19 – votants : 25

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - Mme ANDRIEUX Gaële-M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEaux Catherine - M. PONS Frank - Mme RONDREUX Monique- M. BASTIER Dominique – M. MARTIN Patrice – Mme GUILLON-COTTARD Céline –M. TEILLET Daniel - Mme DEPIS Séverine –M. BUGEAUD Alain – M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle - Mme REBIERE Corine - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. LEGER Bernard donne procuration à Mme MARTY Elisabeth

M. MARTIN Jean Bernard donne procuration à M. Frank PONS

Mme BOISGIBault Viviane donne procuration à Mme ROUSSEaux Catherine

M. FELIS Nicolas donne procuration à M. BASTIER Dominique

Mme DAVID Emilie donne procuration à Mme HIVERT Martine

Mme BOISSEL Claudine donne procuration à M. BENOIST Daniel

Excusés : M. LAFORET Louis Marie – M. DE SOUSA David – M. FABRY Laurent – Mme DESCHAMPS Nathalie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. MARTIN Patrice est nommé secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 2 JUILLET 2018**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des droits de place

1.1 – Vol dans les locaux de la bibliothèque :

Un vol a eu lieu à la bibliothèque en date du 18 juin 2018, les ordinateurs, du mobilier ainsi que la caisse de la régie de recettes ont été dérobés.

La somme de 89,50 € en numéraire constatée dans la régie est donc manquante et engage la responsabilité du régisseur titulaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse du régisseur afin de l'exonérer de l'obligation de reverser la somme dérobée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

1.2 – Location d'un bâtiment zone de la Serve :

La commune est toujours propriétaire du bâtiment cadastré AI n° 264 au lieudit la Serve, loué jusqu'en 2016 au « Pavillon de la marée ». La société Picandine souhaite louer ce bâtiment pour du stockage de matériel.

Celui-ci a été mis à disposition de la C.C.I.V.S. compte tenu du transfert du budget annexe « Activités commerciales » mais la loi, s'appuyant sur le respect des droits patrimoniaux de la commune stipule que c'est la commune qui encaisse le prix de la location ou de la vente.

Toutefois, la C.C.I.V.S a un droit de regard sur les opérations patrimoniales, aussi le Président a donné son accord sur cette location. En fin d'exercice comptable, la commune reversera à la C.C.I.V.S la totalité des loyers encaissés.

Le bail proposé est un bail commercial avec une clause de résiliation dans le cas où le bâtiment serait vendu.

Le prix de la location proposé est de 450 € TTC mensuel.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

1.3 – Modification du tableau des effectifs :

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service NTIC. Il est proposé la modification suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures

Le comité technique, réuni ce 20 septembre 2018 a émis un avis favorable.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

II - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

2.1 – Convention avec le SDE 24 pour l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique sur le parking de la gare

Vu la nécessité, dans une logique multimodale, de promouvoir et favoriser l'usage du vélo et notamment, du vélo à assistance électrique.

Il est proposé d'installer une borne de recharge pour vélos à assistance électrique et d'en confier l'installation et la maintenance au SDE 24 par la signature d'une convention.

Chaque borne peut recharger 4 batteries de vélos à assistance électrique et 8 smartphones. La borne nécessite un branchement électrique « tarif bleu » à partir d'un comptage mairie. Le coût de l'investissement (CCIVS) est estimé à environ 8.000 € HT dont 20% d'autofinancement. La participation du SDE est de 50% et celle des autres partenaires de 30%.

Une participation de la CCIVS de 29 € par mois est demandée par borne.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.2 – Travaux éclairage public – « Place du Général de Gaulle »

Une étude a été demandée auprès du SDE pour les travaux d'éclairage public compte tenu de l'aménagement de la place du Général de Gaulle. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 28.283,31 € HT soit 33.939,97 € TTC.

S'agissant de travaux « création d'équipements solution LED », le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 30 % de la dépense nette HT soit 8.484,99 €.

Le conseil municipal doit donner mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux susvisés.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.3 – Nomination du square sur la place du Général de Gaulle :

La place du Général de Gaulle a été entièrement réaménagée avec notamment la création d'un square sur une partie de celle-ci.

Il est prévu de donner un nom à ce square, cette question a été étudiée lors des commissions culture et technique réunies en date du 13 septembre 2018.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.4 – Cession d'une partie de parcelle de terrain au lieu dit La Bassonie :

Afin d'élargir le chemin rural et permettre l'écoulement des eaux pluviales du village de la Bassonie, la « SCI la Bassonie » représentée par Monsieur COHEN, propose de céder pour l'euro symbolique une bande de terrain sur la parcelle AO 94 au profit de la commune. La superficie déterminée est de 2a 66ca. Un document d'arpentage correspondant a été réalisé. Il est proposé de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Barnérias, notaire à Périgueux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.5 – Travaux d'éclairage public : Aménagement parking gare et abords :

Les travaux d'aménagement de la gare sont achevés au niveau de la voirie. Toutefois, l'éclairage public reste à la charge de la commune de Saint-Astier.

Le SDE 24 sollicité pour l'étude, a estimé le montant des travaux à 70.791,51 € HT soit 84.949,81 € TTC.

S'agissant de travaux « création d'équipements solution LED », le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 30 % de la dépense nette HT soit 21.237,45 €.

Le conseil municipal doit donner son accord au SDE 24 pour l'approbation de ce projet.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.6 – Dénomination « Allée du Puy Saint-Astier »

Il est proposé de renommer le Chemin de la Pinède en « Allée du Puy Saint-Astier. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

2.7 – Marché des décors lumineux pour les années 2018-2019-2020

Une consultation a été lancée le 10 juillet 2018 pour la location et la pose de décors lumineux pour les illuminations de Noël de la ville de Saint-Astier pour les années 2018 – 2019 – 2020.

Une seule offre a été reçue de l'entreprise LEBLANC (72000 LE MANS) pour un montant de 17.866,92 € TTC. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation lors des commissions culture et technique tenues en date du 13 septembre 2018.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

- **Questions diverses de l'opposition :**

- 1- Qu'en est-il de l'analyse du manque de recettes liées aux paiements des places de marché ?
- 2- Comment a été géré l'enlèvement des déchets verts suite aux nombreuses demandes faites à la mairie.
- 3 - Absence de police municipale depuis plusieurs mois, cette situation peut-elle perdurer ? , et comment est assurée la sécurité au niveau des écoles ?
- 4- Structuration des services techniques, où en est la réflexion ?
- 5- La CCIVS, a décidé de « déplacer » le directeur de la maison des jeunes
 - Pourquoi une telle décision ?
 - Etes-vous intervenue auprès de la CCIVS, pour vous opposer à cette décision injuste pour l'agent concerné ? Décision qui par ailleurs fragilise la maison des jeunes !
- 6- Droits de terrasse : ce sujet fait actuellement débat
 - Pouvez-vous nous rappeler la réglementation en cours dans ce domaine ?
 - Un contrôle est-il fait sur le respect des terrasses attribuées ?
 - Pouvons-nous avoir un bilan sur les contributions réglées par chaque bénéficiaire de terrasse ?
- 7- Est-il prévu un fléchage pour réguler la circulation, place du général DE GAULLE ?
- 8- Rentrée scolaire : Pouvons-nous avoir une situation de la rentrée dans les écoles de la commune ?
- 9- Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons signalé un souci de visibilité et donc de sécurité à l'intersection entre la rue Richelieu et le boulevard. Vous deviez vous rendre sur place, quelle suite pensez-vous donner ?

La séance est achevée à 20h 30